

Règlement de la randonnée La vélo bressuiraise

1. Objet de la randonnée

La randonnée d'inauguration de la Vélo bressuiraise est organisée par la Ville de Bressuire en partenariat avec l'association MTT et se déroulera le dimanche 6 octobre 2024 au départ de l'école La Marelle de Bressuire.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse service.sports@ville-bressuire.fr ou par téléphone 05-49-80-49-81

2. Conditions d'inscription

- Inscriptions : Les inscriptions doivent être effectuées en ligne (site de la Ville de Bressuire) ou sur place. Le nombre de participants est limité à 300.
- Catégories d'âge : ouvert pour les plus de 16 ans, à toute personne, homme ou femme. Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des spécificités du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo...).
- Mineurs : les mineurs peuvent s'inscrire à l'âge de 16 ans révolus le jour de la course. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés.
- Certificat médical et licences sportives : ni certificat médical, ni licence ne sont nécessaires pour participer.

3. Équipement obligatoire

- Casque : Le port du casque homologué est obligatoire pendant toute la durée de la course.
- Vélo : Les vélos doivent être en bon état de fonctionnement. Les VTT à assistance électrique (VAE), VTC et Gravel sont autorisés.
- Tenue : Les participants doivent porter une tenue adaptée à la pratique du VTT (gants, lunettes, protection en cas de besoin).
- Matériel : Avoir un kit de réparation rapide (ex : crevaison...)

4. Parcours

Description :

Parcours n° 1 "La Grande Boucle" : 85 km / 786 D+ / Départ entre 7h et 8h30

Parcours n° 2 "Beaulieu & St-Sauveur" : 45 km / 404 D+ / Départ entre 8h et 10h30

Parcours n° 3 "St-Sauveur de Givre en Mai" : 23 km / 169 D+ / Départ entre 8h et 10h30

Parcours n° 4 "Beaulieu-sous-Bressuire" : 23 km / 242 D+ / Départ entre 8h et 10h30

- Balisage : Le parcours est balisé avec des panneaux de direction numérotés et fléchés ainsi que des rubans de signalisation à certains croisements routiers. Les participants doivent suivre le tracé balisé et respecter les consignes données par les organisateurs de la course. Le code couleur est le suivant : flèche orange sur fond blanc

- Points de ravitaillement : Des points de ravitaillement en eau et en nourriture sont disposés à la mairie de Beaulieu-sous-Bressuire et à la mairie de Saint-Sauveur ainsi qu'à l'école de la Marelle, point de départ et d'arrivée.

Il est conseillé à chaque participant de prévoir avec soi du ravitaillement solide et liquide

5. Déroulement de la randonnée

- Horaires : Le départ de la randonnée est fixé à partir de 7h jusqu'à 10h30. Les participants doivent se présenter au point de départ au moins 20 minutes avant l'heure de départ.
- Départ : Les départs se font de façon libre. Une inauguration officielle se tiendra sur le site de la Marelle à 11h30.
- Bracelets : chaque participant se verra remettre un bracelet lui permettant de prendre le départ. Le retrait des bracelets se fera sur place sur les créneaux horaires précisés dans la partie 4 du règlement. A l'arrivée, chaque participant se verra remettre une collation en échange du bracelet.

6. Sécurité

- Code de la route : Les participants circulent sur une route ouverte ; il est donc impératif de respecter le code de la route.

Assistance téléphonique : des numéros d'urgence sont transmis par les organisateurs et les participants doivent les conserver avec eux tout au long de la randonnée. Une équipe de sécurité est présente sur le site de la course pour intervenir en cas d'accident.

- Respect de l'environnement : Les participants doivent respecter l'environnement et ne laisser aucun déchet sur le parcours.
- Assurance : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la SMACL pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

7. Annulation et remboursement

- Annulation : En cas de force majeure (météo défavorable, catastrophe naturelle, etc.), l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la course. Les participants seront informés dans les plus brefs délais.

- Remboursement : En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

8. Acceptation du règlement

La participation à la course implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par tous les participants.